



COMMUNE DE ROCHEFORT

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la participation à un groupe de réflexion visant à étudier un projet de fusion entre les communes de Boudry, Cortaillod, Milvignes et Rochefort

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Historique

La dernière décennie aura vu le nombre de communes neuchâteloises divisé par deux par le fait de processus de fusion qui ont su aboutir en convaincant les citoyennes et citoyens concernés. Ainsi c'est la commune de Val-de-Travers qui devenait réalité il y a 10 ans déjà, suivi par les communes de Milvignes et Val-de-Ruz en 2013, la Grande-Béroche en 2018 et le Grand-Neuchâtel sur le point de se concrétiser.

Rochefort a bien sûr contribué à ce mouvement en fusionnant avec Brot-Dessous en 2016 suite aux plébiscites populaires de la votation du 29 novembre 2015.

2. Situation actuelle

Chacune de ces fusions, ainsi que l'échec de Pontareuse en 2011, a contribué à aboutir à la situation actuelle : quatre communes qui s'interrogent quant à un éventuel futur commun. Si les législatifs de trois d'entre elles – Boudry, Cortaillod et Milvignes – ont donné mandat à leur exécutif d'entamer des discussions avec leurs voisines – le Conseil communal de Rochefort, également invité à y participer, souhaite être légitimé par une décision du Conseil général afin d'y prendre part. Ainsi nous souhaitons connaître l'avis de votre autorité sur cette thématique importante ; c'est l'objet du présent rapport.

3. Position du Conseil communal

En l'état, le Conseil communal ne se prononce en aucune façon en faveur ou en défaveur d'une fusion avec les communes susmentionnées dès lors qu'il n'a pas les éléments factuels lui permettant d'apprécier la situation de façon claire et argumentée. Toute prise de position à ce stade serait purement émotionnelle et irresponsable au vu des enjeux émanant d'un tel processus.

C'est précisément afin de pouvoir prendre à terme une décision en toute connaissance de cause, que le Conseil communal souhaite que le Conseil général lui donne mandat de participer au groupe de réflexion et de l'informer de l'avancée de ses travaux.

Pour appuyer sa demande, le Conseil communal rappelle que notre commune collabore déjà et depuis de nombreuses années de manière étroite avec ces communes dans les domaines suivants : éducation (CESCOLE), forêts, Step de la Saunerie, Bibliobus, Service du feu, Sécurité publique, Déchetterie de la Croix.

4. Conclusion

Le Conseil communal s'abstiendra ici d'établir la liste des avantages et des désavantages liés à un potentiel projet de fusion.

Il estime toutefois important de suivre et de participer à ce processus impliquant les communes avec lesquelles nous collaborons chaque jour dans des domaines aussi variés qu'important pour la gestion communale.

5. Proposition

Le Conseil communal vous demande donc de vous positionner sur la question suivante :

Validez-vous la participation du Conseil communal au groupe de réflexion visant à étudier un projet de fusion entre les communes de Boudry, Cortaillod, Milvignes et Rochefort en y consacrant, si nécessaire, un montant restant dans la limite de ses compétences ?

En demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre haute considération.

Rochefort, le 31 octobre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La secrétaire,

Le président,

C. Bavaud

F. Beutler